



## Deux options à considérer en agriculture

Une réunion formelle du Comité des négociations commerciales (CNC), consacrée entièrement à l'agriculture, s'est tenue le 10 octobre dans le but de convenir d'une voie à suivre pour débloquer les négociations agricoles. L'impasse actuelle menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des membres. L'objectif est de trouver une trajectoire crédible qui mènerait à des résultats concrets lors de la 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle (CM14), qui se tiendra au Cameroun.

Un consensus s'est dégagé sur les changements significatifs dans le paysage du commerce agricole, justifiant l'adoption de nouvelles règles efficaces. Les membres s'accordent sur la nécessité de renforcer le secteur agricole afin qu'il puisse relever les défis contemporains, notamment l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, les préoccupations environnementales, ainsi que le développement économique et social.

Les membres conviennent qu'il est temps de faire les choses différemment pour rétablir la confiance et obtenir des résultats. À cette fin, il est essentiel d'injecter de nouvelles idées dans le processus de négociation afin d'élaborer des règles innovantes qui soutiendront le commerce agricole mondial à court terme.

Certains membres soutiennent l'idée de fixer des jalons sur la route vers la CM14. Cette stratégie impliquerait des réunions périodiques au niveau des chefs de délégation, avec des hauts fonctionnaires si nécessaire, pour favoriser des progrès sur les questions les plus complexes freinant les négociations.

Le président du Comité de l'agriculture en session spéciale (CoASS, groupe des négociations agricoles), l'Ambassadeur Acarsoy, a présenté deux options pour engager des discussions substantielles et interactives dans les mois à venir et préparer des résultats concrets à la CM14.

1. La première option consiste à encourager des discussions en petits groupes sur des questions spécifiques, dont les résultats alimenteraient ensuite le débat général au sein du CoASS. Cela se produit déjà avec les discussions en cours entre le Groupe de Cairns et le Groupe africain sur le stockage public pour la sécurité alimentaire (PSH) et les soutiens internes.
2. La deuxième option implique la nomination de facilitateurs neutres pour les différentes questions de négociation, telles que le PSH, le mécanisme de sauvegarde spéciale (SSM), les soutiens internes, l'accès au marché, la concurrence à l'exportation, les restrictions à l'exportation et le coton. Ces facilitateurs rendraient périodiquement compte des progrès au CoASS. Cette option pourrait « constituer un moyen efficace de susciter des approches novatrices et de rétablir la confiance », a déclaré la Dr Ngozi. C'est également l'approche utilisée dans la réforme du règlement des différends, où « six 'co-conveners' [assistants techniques] collaborent avec des experts, et cela fonctionne assez bien », a-t-elle ajouté.

La plupart des membres, y compris le Canada, préfèrent l'option 2, bien que le Canada puisse accepter l'option 1 ou 2, ou même poursuivre les deux processus simultanément. Cependant, certains, comme les États-Unis et l'UE, ont demandé des éclaircissements sur l'option 2.

L'UE s'inquiète du fait que l'approche menée par des facilitateurs pourrait ramener les membres à leurs positions habituelles et les éloigner davantage, tandis que les États-Unis ont insisté sur le fait que si les membres adoptaient cette approche, ils devraient d'abord savoir ce qu'ils attendent des facilitateurs et comment ceux-ci seraient sélectionnés. L'Inde a exprimé sa préoccupation concernant l'option 2, estimant qu'elle pourrait miner les mandats existants sur le PSH, qui devrait être traité en priorité. D'autres, comme la Russie, se sont opposés à toute négociation sur les restrictions à l'exportation.

En réponse aux interventions des membres, la Dr Ngozi a noté qu'aucun membre n'avait rejeté les deux options présentées. Cela dit, elle a perçu un « appétit » pour que les deux options progressent, bien que plusieurs délégations aient des questions sur le processus et souhaitent des clarifications. Elle en discutera avec les membres concernés ainsi qu'avec les présidents du Conseil général et du groupe des négociations agricoles.

## Processus de nomination du Directeur général

L'ambassadeur Petter Ølberg, président du Conseil général, a informé les membres qu'il a « constaté un consensus pour lancer le processus de nomination du prochain Directeur général plus tôt que prévu ».

Le processus de nomination débutera donc le 8 octobre 2024 et sera mené conformément aux « Procédures de nomination des Directeurs généraux » (les Lignes directrices), qui stipulent que les membres auront un mois à partir du début du processus pour soumettre des candidatures. Toutes les candidatures devront être reçues avant le 8 novembre 2024 (soit trois jours après l'élection présidentielle américaine de 2024).

Les candidats auront ensuite trois mois, jusqu'au 8 février 2025, pour engager un dialogue avec les membres et présenter leurs qualifications.

La Dr Ngozi est entrée en fonction le 1er mars 2021. Son mandat expirera le 31 août 2025. Lors de la réunion du Conseil général de juillet, le Groupe africain a demandé que la Dr Ngozi soit réélue pour un deuxième mandat dès que possible, afin d'éviter que le processus de nomination n'interfère avec les préparatifs de la CM14 au Cameroun. À l'époque, les États-Unis étaient restés silencieux sur cette initiative.

L'administration Trump s'était opposée à sa candidature, préférant son adversaire, la ministre du Commerce de la République de Corée, Yoo Myung-Hee. La Dr Ngozi a dû attendre que le président Biden remporte l'élection de 2020 pour être confirmée en tant que Directrice générale de l'OMC.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : [www.producteurslaitiers.ca](http://www.producteurslaitiers.ca), [www.producteursdepoulet.ca](http://www.producteursdepoulet.ca), [www.leseleveursdedindonduncanada.ca](http://www.leseleveursdedindonduncanada.ca), [www.chep-poic.ca](http://www.chep-poic.ca) [www.producteursdoeufs.ca](http://www.producteursdoeufs.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-92

